

ORDONNANCES

Avis est donné que le comité exécutif, à sa séance du 25 février 2026, a adopté les ordonnances suivantes :

Ordonnance édictée dans le cadre du festival Montréal en Lumière – accès gratuit aux musées d’Espace pour la vie le 28 février 2026 (1)

Ordonnance édictée dans le cadre du festival Montréal en Lumière – accès gratuit à la Biosphère le 28 février 2026 (1)

Ces ordonnances sont adoptées respectivement en vertu du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026) (26-006) et du Règlement sur les tarifs de l’agglomération de Montréal (exercice financier 2026) (RCG 26-003). Elles s’appliquent aux activités de la programmation de la Nuit blanche.

Ces ordonnances entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Elles peuvent également être consultées en tout temps sur le site internet de la Ville : montreal.ca/reglements-municipaux/.

Fait à Montréal, le 27 février 2026

Le greffier de la Ville,
Emmanuel Tani-Moore, avocat